



Droit de visite et d'hebergement pont et jour férié

Par mmm13004

Bonjour,

Le pere de mes enfants a un droit de visite et d'hebergement qui est censé commencer ce vendredi 19 mai sortie d'ecole mais dans mon jugement il est ecrit que le jour férié qui precede son droit est pour lui.

En sachant que jeudi 16 mai est férié et que l'ecole fait le pont vendredi, qu'elle incidence y a t'il sur son droit de visite et d'hebergement? le vendredi compte t il comme férié?

Merci de votre réponse.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Comme évoqué sur les autres sujets concernant cette question, il ne faut pas confondre "jour férié" et "pont".
Donc la phrase EXACTE du jugement est importante.

Et les parents peuvent toujours s'arranger entre eux à l'amiable.

Par Indigo

Bonjour mmm13004

Lorsque vous indiquez :

"En sachant que jeudi 16 mai est férié et que l'ecole fait le pont vendredi, qu'elle incidence y a t'il sur son droit de visite et d'hebergement?"

Selon moi, vous faites erreur : ce n'est pas le jeudi 16 mai qui est férié, mais le jeudi 18 mai (jour de l'Ascension)

cf.

Dimanche 1er janvier 2023 : Jour de l'An

Lundi 10 avril 2023 : Lundi de Pâques

Lundi 1er mai 2023 : Fête du travail

Lundi 8 mai 2023 : Armistice 1945

Jeudi 18 mai 2023 : Ascension

Lundi 29 mai 2023 : Lundi de Pentecôte

Vendredi 14 juillet 2023 : Fête nationale

Mardi 15 août 2023 : Assomption

Mercredi 1er novembre 2023 : Toussaint

Samedi 11 novembre 2023 : Armistice 1918

Lundi 25 décembre 2023 : Noël

Cordialement.